

Terrible querelle de voisins à Jeumont

Le 24 juillet 1925, vers 13 heures, le nommé Jules Beaudry, 61 ans, ajusteur, demeurant rue de Bersillies, à Jeumont, travaillait dans son jardin après son repas de midi quand il fut rejoint par son voisin Chatelet dont le jardin est contigu au sien et avec qui il se trouvait en procès pour une question de limite de propriété.

Après le drame, l'inculpé, au cours de l'instruction, a toujours nié. Son système de défense consiste à soutenir qu'à l'heure où Beaudry fut frappé, il n'était pas chez lui, n'y étant rentré qu'à 13 h. 15, sans de plus, s'étant immédiatement mis à table, ce qui est vers 13 h. 30, qu'il s'est rendu dans son jardin.

Mais d'une part, Beaudry avait de mourir, formellement accusé en présence de plusieurs personnes, et d'autre part, Chatelet, qui est frappé, ainsi que l'attestait la présence de traces de sang et aboussant à la maison de Chatelet.

Des plantes foulées révélèrent d'autre part une fuite rapide et sans précaution. Diverses personnes, entre 12 h. 10 et 12 h. 30, ont vu Chatelet rentrer ou rentrer chez lui. Sa femme elle-même avait vu rentrer, non pas à 12 h. 15 mais à midi 45.

LES DEBATS. Chatelet n'a pas l'air d'un être bien méchant. On dit qu'il a cherché à se ménager des témoignages favorables. Les renseignements recueillis sur son compte sont bons, il est réputé comme un travailleur et un bon caractère.

LE VERDICT. EUGENE CHATELET EST ACQUITTE. Un locataire irascible est acquitté. Le 2 janvier 1925, Yvon Debaveye, qui est habituellement chargé par une dame Veuve Thérin, d'encasser le montant de ses loyers, se présentait vers 5 heures du soir, chez Julien Primo, un des locataires de cette dame, demeurant Wattelet, rue du Sapin-Vent, il fut reçu par le mari et par sa femme, née Elisa Chiriaux. Après avoir perçu le montant du loyer, Debaveye adressa quelques mots à Julien Primo, qui déclara que Primo avait constitué derrière sa maison.

Un locataire irascible est acquitté. Le 2 janvier 1925, Yvon Debaveye, qui est habituellement chargé par une dame Veuve Thérin, d'encasser le montant de ses loyers, se présentait vers 5 heures du soir, chez Julien Primo, un des locataires de cette dame, demeurant Wattelet, rue du Sapin-Vent, il fut reçu par le mari et par sa femme, née Elisa Chiriaux. Après avoir perçu le montant du loyer, Debaveye adressa quelques mots à Julien Primo, qui déclara que Primo avait constitué derrière sa maison.

LES DEBATS. Chatelet n'a pas l'air d'un être bien méchant. On dit qu'il a cherché à se ménager des témoignages favorables. Les renseignements recueillis sur son compte sont bons, il est réputé comme un travailleur et un bon caractère.

LE VERDICT. EUGENE CHATELET EST ACQUITTE. Un locataire irascible est acquitté. Le 2 janvier 1925, Yvon Debaveye, qui est habituellement chargé par une dame Veuve Thérin, d'encasser le montant de ses loyers, se présentait vers 5 heures du soir, chez Julien Primo, un des locataires de cette dame, demeurant Wattelet, rue du Sapin-Vent, il fut reçu par le mari et par sa femme, née Elisa Chiriaux. Après avoir perçu le montant du loyer, Debaveye adressa quelques mots à Julien Primo, qui déclara que Primo avait constitué derrière sa maison.

LES DEBATS. Chatelet n'a pas l'air d'un être bien méchant. On dit qu'il a cherché à se ménager des témoignages favorables. Les renseignements recueillis sur son compte sont bons, il est réputé comme un travailleur et un bon caractère.

LE VERDICT. EUGENE CHATELET EST ACQUITTE. Un locataire irascible est acquitté. Le 2 janvier 1925, Yvon Debaveye, qui est habituellement chargé par une dame Veuve Thérin, d'encasser le montant de ses loyers, se présentait vers 5 heures du soir, chez Julien Primo, un des locataires de cette dame, demeurant Wattelet, rue du Sapin-Vent, il fut reçu par le mari et par sa femme, née Elisa Chiriaux. Après avoir perçu le montant du loyer, Debaveye adressa quelques mots à Julien Primo, qui déclara que Primo avait constitué derrière sa maison.

LES DEBATS. Chatelet n'a pas l'air d'un être bien méchant. On dit qu'il a cherché à se ménager des témoignages favorables. Les renseignements recueillis sur son compte sont bons, il est réputé comme un travailleur et un bon caractère.

LE VERDICT. EUGENE CHATELET EST ACQUITTE. Un locataire irascible est acquitté. Le 2 janvier 1925, Yvon Debaveye, qui est habituellement chargé par une dame Veuve Thérin, d'encasser le montant de ses loyers, se présentait vers 5 heures du soir, chez Julien Primo, un des locataires de cette dame, demeurant Wattelet, rue du Sapin-Vent, il fut reçu par le mari et par sa femme, née Elisa Chiriaux. Après avoir perçu le montant du loyer, Debaveye adressa quelques mots à Julien Primo, qui déclara que Primo avait constitué derrière sa maison.

LES DEBATS. Chatelet n'a pas l'air d'un être bien méchant. On dit qu'il a cherché à se ménager des témoignages favorables. Les renseignements recueillis sur son compte sont bons, il est réputé comme un travailleur et un bon caractère.

LE VERDICT. EUGENE CHATELET EST ACQUITTE. Un locataire irascible est acquitté. Le 2 janvier 1925, Yvon Debaveye, qui est habituellement chargé par une dame Veuve Thérin, d'encasser le montant de ses loyers, se présentait vers 5 heures du soir, chez Julien Primo, un des locataires de cette dame, demeurant Wattelet, rue du Sapin-Vent, il fut reçu par le mari et par sa femme, née Elisa Chiriaux. Après avoir perçu le montant du loyer, Debaveye adressa quelques mots à Julien Primo, qui déclara que Primo avait constitué derrière sa maison.

LES DEBATS. Chatelet n'a pas l'air d'un être bien méchant. On dit qu'il a cherché à se ménager des témoignages favorables. Les renseignements recueillis sur son compte sont bons, il est réputé comme un travailleur et un bon caractère.

LE VERDICT. EUGENE CHATELET EST ACQUITTE. Un locataire irascible est acquitté. Le 2 janvier 1925, Yvon Debaveye, qui est habituellement chargé par une dame Veuve Thérin, d'encasser le montant de ses loyers, se présentait vers 5 heures du soir, chez Julien Primo, un des locataires de cette dame, demeurant Wattelet, rue du Sapin-Vent, il fut reçu par le mari et par sa femme, née Elisa Chiriaux. Après avoir perçu le montant du loyer, Debaveye adressa quelques mots à Julien Primo, qui déclara que Primo avait constitué derrière sa maison.

Les nouvelles taxes des P. T. T.

Elles seront mises en vigueur sous peu dans notre région.

Ces taxes dont nous rappelons ci-dessous les principales (chiffres rectifiés) seront en vigueur à partir du 2 mai à Paris mais il est probable qu'un court délai sera accordé pour notre région; on nous a indiqué à ce sujet le début de la semaine prochaine et une note officielle est attendue.

Taxes postales, télégraphiques et téléphoniques

Table listing postal and telegraphic taxes: Lettres pour la France et les colonies, Cartes postales, Cartes illustrées sans annotation, etc.

Cartes postales illustrées, imprimées, etc.

Cartes postales illustrées, 0 fr. 15. a) Imprimées ne dépassant pas 20 gr., affranchies en numéraire ou par timbres-poste oblitérés d'avance...

Mandats poste

Les envois de fonds par mandats sont assujettis à une taxe fixe de 0 fr. 30, applicable à tous les mandats, quel qu'en soit le montant; à un droit de commission comme suit: a) Jusqu'à 100 francs: 0 fr. 05 par 5 francs ou fraction de 5 francs...

Chèques postaux

Cartes-remboursement. Les cartes-remboursement du service des chèques postaux acquittent la nouvelle taxe d'affranchissement d'une carte-lettre recommandée (1 fr. 40). Chèques d'assignation et au porteur. Les mandats émis en représentation de chèques d'assignation et de chèques au porteur sont assujettis à une taxe applicable aux mandats-lettres ordinaires diminuée de: a) 15 centimes pour les sommes ne dépassant pas 100 francs; b) 25 centimes pour les sommes comprises entre 100 et 500 francs; c) 50 centimes pour les sommes comprises entre 500 et 1.000 francs; d) 75 centimes pour les sommes supérieures à 1.000 francs.

COLIS POSTAUX

A partir du 1er mai, le tarif des colis postaux circulation à l'intérieur de la France continentale et de la Corse sera majoré de 6 % au même titre que le tarif général de la messagerie. Les taxes subront de ce fait un relèvement de 0 fr. 15 à 0 fr. 65 suivant le poids des colis. Le nouveau tarif des mandats-lettres recommandés dans les gares et bureaux de ville des Compagnies des chemins de fer.

CHANGEMENTS AUX SERVICES DES TRAINS

En raison de changements de services, le rapide 107 partant de Paris à 20 h. 30, vers LILLE, DOULLENS et BERLIN et le train express 237 partant de GALAIS-MARITIME à 19 h. 20 vers LILLE, seront supprimés le 15 mai. Toutefois, à cette même date, le train express 227 sera maintenu au départ de LILLE vers BRUXELLES (LILLE, départ: 21 h. 01; BRUXELLES, arrivée: 23 h. 35). Les trains 179 et 227 supprimés seront remplacés, le 15 mai, par deux trains rapides qui partiront de Paris à 15 h. 10 vers LIEGE et BERLIN et de GALAIS-MARITIME à 14 h. 40, vers LILLE et LONDRES.

AUX FAMILLES DES JEUNES SOLDATS

Les familles nécessiteuses, dont le soutien indispensable sera appelé sous les drapeaux en raison de la mobilisation de leur fils, solliciter l'allocation journalière, sont avisées qu'elles doivent faire constituer un dossier de demande à la Mairie de leur résidence, avant le 1er juin.

POUR SAUVER LE FRANC

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

M. BOULIN, inspecteur du Travail annonce que les ouvriers d'un grand établissement industriel de Nord ont décidé de faire le sacrifice d'une heure supplémentaire à un jour indiqué.

Des suggestions. La parole est donnée aux membres qui ont des suggestions à présenter.

Quant à Mme REBOUX, directrice du Journal de Roubaix - elle a vu de puissants industriels qui lui ont déclaré, que leurs milliards tomberaient à la Commission de l'enseignement, dès que leurs conditions seront acceptées, dès qu'ils auront la certitude de leur affectation.

Quant à M. SELLIEZ, il demande qu'on se prononce contre toute nouvelle inflation et que la Commission ne compte aucun parlementaire. Ses déclarations figurent au procès-verbal.

Sur la demande du Préfet, la séance est suspendue dix minutes pour permettre aux délégués d'arrêter la composition des différentes sections.

Les sept sections du Comité départemental

A la reprise, on apprend que le Comité départemental comprend sept sections, composées comme suit: 1. Section du Commerce. - Pour l'arrondissement de Lille: MM. Taffin, Caben, Marchal, Swaab, et Deract.

M. CHATELET, recteur de l'Académie de Lille; M. Lenoir, recteur de l'Université Catholique; M. Spry, bâtonnier de l'Ordre des Avocats; M. Bosc, pasteur protestant; Poliakoff, grand rabbin; MM. les Représentants des Officiers ministériels, des Syndicats des Médecins, Vétérinaires et Pharmaciens, des Releveurs, des Propriétaires, du Syndicat des Agents de Change, etc.

4. Section des Fonctionnaires. - Cette section comprendra les représentants de chaque ministère et de chaque administration.

5. Section de l'Agriculture. - MM. Mécaroz, d'Espel, de la Fédération des Syndicats Agricoles; Guilbert, du Comité Agricole de Lille; Georges Follis, du Syndicat de l'arrondissement de Lille; Anouin, du Comité Agricole d'Avances; Leriche, de Cambrai; Caudrelier, de Douai; De Washington, de Dunkerque; Achille Hédou d'Haesbroeck et Ernest Mécaroz de Valenciennes.

6. Section de l'Industrie. - M. le Président de la Société Industrielle du Nord; M. le Président de l'Association Aéronautique du Nord; M. l'Inspecteur Général de l'Enseignement Technique; MM. les Présidents des Chambres de Commerce; M. Hector Franchomme, président de l'Automobile-Club du Nord, etc.

7. Section de la Propagande. - Elle groupera les amis de Lille, la France, les Amicales laïques et autres groupements post-scolaires privés, les représentants de l'Enseignement d'Etat et libre, les représentants des Sociétés de secours mutuels, les Etablissements de l'Etat et les étudiants catholiques, ainsi qu'un délégué de chacune des autres sections.

DONS DE NOTRE REGION

A TOURCOING. - La Caisse Sociale et l'U. T. de Tourcoing ont organisé entre toutes les sociétés locales (musicales, chorales, sportives, d'anciens militaires, amicales, etc.), une souscription dite contribution volontaire pour le rétablissement de notre franc.

Notre souscription pour la contribution volontaire

Les envois de fonds ou de valeurs devront être recommandés à l'adresse du « Récueil du Nord », 188 bis, rue de Paris, Lille (Souscription pour la Contribution Volontaire). Nous remercions toute responsabilité pour les envois effectués dans d'autres conditions. Les envois devront être accompagnés du bulletin ci-dessous, indiquant les noms, adresses, etc., des souscripteurs ou un pseudonyme.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION à la Contribution volontaire. Nom, Prénoms, Profession, Adresse, Montant de la Souscription.

LA BANQUE PETYT N'A PAS DEPOSE SON BILAN

Pendant toute la journée d'hier, les administrateurs de la Banque Petyt à Dunkerque, ont, siégés. Les réunions ont été tenues jusqu'à 19 heures, afin d'examiner de très près la situation actuelle. Les administrateurs ont cherché très activement une solution qui puisse donner à tout le monde satisfaction, et l'on espère un arrangement.

LA SUCCURSALE DE TOURCOING A SUSPENDU SES PAIEMENTS

La succursale de la Banque Petyt, de Tourcoing a suspendu ses opérations depuis hier, vendredi. Nous croyons savoir que cette suspension sera de courte durée.

Chapeaux Abbaye - LILLE

DEUX VICTIMES D'UNE EXPLOSION A ENQUIN-LES-MINES

Louis Petit, âgé de 7 ans, dont les parents habitent le hameau de Flichelmin, commune d'Enquin-les-Mines, avait ramassé dans un fossé bordant la route un détonateur de guerre abandonné probablement par l'armée anglaise. Rentré au débit tenu par ses parents, l'enfant s'amusa à appuyer le bouton de mèche sur l'engin qui fit explosion et lui arracha plusieurs doigts de la main gauche. Un client, M. Adolphe Claret qui se trouvait dans le café fut également blessé, heureusement peu grièvement, à la jambe gauche. On dut appeler en toute hâte M. le docteur Marlois, d'Estree-Blanche, qui donna des soins aux blessés.

UN MINEUR TUE A LOOS-EN-GOHELLE

Au cours de son travail, hier, l'ouvrier Dugain, âgé de 45 ans, a été victime d'un accident mortel au fond de la fosse de Loos-en-Gohelle. Une corde du malheureux a été transportée au domicile de la famille, à Mazingarbe.

Une septuagénaire a tué son mari près d'Amiens

La coupable qui a été arrêtée se prétend innocente

M. Emile Delattre, âgé de 63 ans, habitant Marché-Lepot, près d'Amiens, a été assassiné à coups de couteau, par sa femme. Le Parquet de Péronne a ouvert une enquête et à la suite de celle-ci la femme Delattre, âgée de 70 ans, a été arrêtée sous l'inculpation de ce crime, mais elle proteste de son innocence. L'assassinat a été découvert par une voisine qui avait vu la femme Delattre occupée à laver le pavé de sa cuisine, couvert de tâches de sang, près du cadavre de son mari. Les deux époux ont joussé d'une certaine aisance vivaient en mauvaise intelligence et de fréquentes scènes éclataient dans le ménage; la femme reprochait à son mari de se livrer à la boisson.

L'abracadabrante affaire de Camphin-en-Carembault

Le mystère qui plane sur cette abracadabrante affaire de Camphin-en-Carembault, dont nous avons entretenu nos lecteurs, est loin d'être éclairci.

M. Therman, juge d'instruction à Lille, qui est chargé de cette affaire, a essayé hier de trouver l'énigme de cette histoire dont l'importance semble avoir été grossie démesurément.

UNE MORT TRAGIQUE A BILLY-MONTIGNY

Vendredi matin, la commune de Billy-Montigny était en émoi par la nouvelle de la mort d'un jeune homme, Léon, 34 ans, cultivateur de la Gare, ancien adjudant de la brigade de gendarmerie de Billy-Montigny.

CONSEIL DE CABINET

Au Conseil de cabinet, vendredi matin, M. Briand a exposé les conditions dans lesquelles a été signé l'accord de Washington et indiqué la marche des négociations d'Oudjda et de la situation en Syrie.

M. DOUMERGUE EN ANGLETERRE

D'après les projets qui ont cours dans les milieux officiels anglais, il est probable que le Gouvernement du Roi arrêtera son choix sur un programme qui sera sensiblement le suivant: Le mercredi 22 juin, arrivée du Président de la République, accompagné de M. Briand. Le soir, dîner officiel au Palais de Buckingham.

REUNION DE LA COMMISSION DU BUDGET A LA PREFECTURE DU NORD

La Commission du Budget s'est réunie hier après-midi, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Demoké, président de la Commission départementale et de nombreux conseillers généraux. L'ordre du jour était: l'examen du projet de budget supplémentaire qui doit être présenté à la session du Conseil général le lundi 3 mai.

80 VICTIMES D'UNE CATASTROPHE EN RUSSIE

On télégraphie de Moscou: « La rivière Okhta a débordé; un pont provisoire a été emporté aux environs de la station de Mozdor, à 16 kilomètres de la distance de Leningrad. Plus de cent personnes passaient sur le pont, au moment de la catastrophe et sont tombées à l'eau. Vingt personnes ont été sauvées, les recherches effectuées pour retrouver les autres passants sont entravées par le fort courant de la rivière ».

Dernière heure

Les avantages de l'accord de Washington

UNE NOTE DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL LES FAIT RESORTIR. Le Président du Conseil communique une note annonçant l'accord intervenu à Washington à propos de la dette. La note rappelle que la dette se compose de deux éléments: La dette politique (avances faites à la France) et la dette commerciale (règlement des stocks vendus à la France en 1919).

L'accord du 29 avril tient compte de la demande française, à la fois en ce qui concerne le chiffre de la dette politique et l'incorporation de la dette des stocks dans le règlement d'ensemble.

La dette française s'établissait au 16 juin 1925 à 2.514 millions de dollars. Le chiffre de la dette commerciale: 4.221 millions de dollars.

UNE REDUCTION DE 59 % SUR LA DETTE PUBLIQUE

Par l'accord du 29 avril les Etats-Unis acceptent d'arrêter le montant de nos engagements au 15 juin 1925, non point au total c'est-à-dire au chiffre qui est de 6.735 millions de dollars (25.000.000), appliquant ainsi à notre dette politique un taux d'intérêt admis dans le décompte de la dette de l'Italie envers l'Amérique.

LA CLAUSE DE REPORT

Elle montre en outre l'importance des avantages de ce règlement. Elle permet, le cas échéant, jusqu'en 1930, de limiter nos paiements à ceux que nous effectuons actuellement.

CE QUE NOUS OBTENONS

En résumé, l'accord du 29 avril 1925, comporte une réduction sensible du montant de nos engagements contractés et d'autre part, l'incorporation de la dette commerciale, dans un règlement général.

NOTRE AMBASSADE ANNONCE LA SIGNATURE DE L'ACCORD

L'ambassade de France à Washington a fait une communication annonçant la signature, hier à midi, de l'accord franco-américain et faisant connaître que l'ambassadeur de France à Washington, M. Paul Bénard, a été promu grand-croix de la Légion d'honneur et MM. Paul Bénard, A. Desprez, et Gaston Gervais, Jean Lemeroy et Paul Lévy, grand-officiers.

La Conférence d'Oudjda

M. Briand a reçu hier après-midi M. Paul Lévy, ministre de la guerre. M. Paul Lévy a fait les déclarations suivantes: « Nous nous sommes montrés aussi généraux, aussi conciliants que possible avec les rebelles ».

UNE GREVE GENERALE DES MINEURS ANGLAIS EST INEVITABLE

Londres, 30. - Les efforts faits par M. Baldwin vis-à-vis des propriétaires de mines et les ouvriers mineurs, afin de régler une grève dans les houillères du Centre de Bragginton déçou et en quittant la Chambre des Communes vers 23 heures 15, M. MacDonald a déclaré aux journalistes que les négociations étaient rompues.

quand l'amour fait pleurer

par H. J. Magog

En effet, constata-t-elle, Lucien l'invita à l'attendre vers quatre heures. Eh bien! il faut t'habiller, bien vite et court! dit-elle. Je n'ai plus aucune raison de retenir la pinsonnette en cage, puisque son pinson revient.

constituent une dépense inutile et ne valent pas ceux qu'on se donne... Il se rattrapera tantôt... Alors, prépare-toi vite... Sylvette avait été... Elle ne voulait plus penser qu'au grand bonheur de revoir Lucien.

Rendue méfiante par ses précédentes déceptions, elle secoua la tête. Si c'était lui, il monterait plus vite... Néanmoins, elle se connaissait à prêter l'oreille, prête à s'élançer.

et l'examina d'un regard qui n'indiquait pas une grande bienveillance. Après un silence qui parut bien long à Sylvette terrifiée, il déclara d'une voix méchante: - Je suis inspecteur de police... Et je viens de la part de M. Escarène.

L'inspecteur, délibérément, avait pris un siège et s'était installé en face de Sylvette, demeurée debout comme une coupable. - Ainsi, c'est bien vous la nommée Aglin? dit-il d'une voix traçante. Eh bien, ma petite, je ne vous en félicite pas. Vous vous êtes mise dans un bien mauvais cas.

pecteur. Vous pensiez sans doute que la femme de certain jeune homme trouverait parfait qu'il se soit laissé embobiner par une jeune demoiselle de ma connaissance... passablement intrigante... Vous pensiez que la chose passerait comme une lettre à la poste et que le papa et la maman allaient vous envoyer leur bénédiction, enveloppée dans des félicitations?... Eh bien, vous vous êtes trompés, ma belle... Le papa est moins nigaud que le fils. Il ne marche pas dans la peau du tout. Le procureur c'est un charbon de police de terminer l'affaire. Il a fichement raison...